

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les Conditions de Vente du tarif réservé précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation.

## 1 - TARIFS

- . Ils ne comprennent pas la taxe de séjour. Les enfants de moins de quatre ans sont gratuits.
- . **Camping** : notre tarif de base est par jour de midi à midi pour : 1 emplacement, 1 tente ou 1 caravane, 3 personnes, 1 voiture, l'entrée à la piscine sur la base de deux entrées par personne et par nuit passée au camping.
- . Un emplacement ne peut recevoir qu'un maximum de 6 personnes, 3 installations et 1 voiture. Vous devez vous acquitter des charges correspondant aux suppléments éventuels.
- . **Location** : notre tarif est pour une location équipée, dont le nombre de personnes ne dépasse pas celui prévu pour chaque locatif. Vous devez vous acquitter des charges correspondant aux suppléments éventuels.

## 2 - RESERVATIONS

Le client s'engage à payer toute la période réservée.

**Camping** : du 18/07 au 22/08/2020, les réservations sont de 7 nuits minimum avec des arrivées et des départs possibles le mardi et/ou le samedi.

Du 01/07 au 17/07 et du 23/08 au 31/08, les réservations sont de 2 nuits minimum.

**Bungalows** : du 18/07 au 29/08/2020, les réservations sont de 7 nuits minimum avec des arrivées et des départs possibles le mardi et/ou le samedi.

**Mobil-homes** : du 01/07 au 06/09/2020, les réservations sont de 7 nuits minimum avec des arrivées et des départs possibles le mercredi et/ou le dimanche.

**Chalets** : du 30/06 au 05/09/2020, les réservations sont de 7 nuits minimum avec des arrivées et des départs possibles le mardi et/ou le samedi.

## 3 - ARRHEES

La réservation devient définitive après réception des arrhes, soit 30% de la réservation.

**Camping** : arrhes minimum de 40 euros, règlement du solde à l'arrivée.

**Location** : Règlement du solde :  
- CHALETS et MOBIL-HOMES : 3 semaines avant la date d'arrivée  
- BUNGALOWS : 3 semaines avant la date d'arrivée en juillet/août, à l'arrivée en basse saison, sauf week-ends Triathlon, Pentecôte et Ascension

## 4 – ANNULATION

. **L'annulation** de la réservation doit être faite par courrier recommandé.

. En cas d'annulation de réservation :

- Plus de quatre semaines avant la date d'arrivée, les arrhes (et le solde éventuel pour les locations) seront remboursées, déduction faite des frais d'annulation (30 euros). Joindre un relevé d'identité bancaire avec les coordonnées complètes de la banque. Attention, les chèques vacances ne sont pas remboursés.
- Moins de quatre semaines avant la date d'arrivée, les arrhes (et le solde éventuel pour les locations) seront conservées sauf si vous avez souscrit à l'assurance annulation et que votre sinistre est garanti par celle-ci.

## 5 - ARRIVEE RETARDEE

. La réservation demeure valide 48 heures après la date d'arrivée prévue. Passé ce délai et sans nouvelle de votre part, la réservation est annulée et les règlements conservés.

## 6 - FACTURATION

. **En haute saison, en camping comme en location, la facturation est établie sur la base de la période réservée quelles que soient les dates effectives d'arrivée et de départ.**

## 7 - ANIMAUX

**Camping** : ils sont acceptés sur présentation du carnet de santé (vaccins à jour) pucés et tenus en laisse. Les chiens sont interdits sur les plages. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

**Location** : **les animaux sont strictement interdits dans les locations, sous peine d'expulsion.**

## 8 - LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT

- . De refuser une réservation sans justification.
- . D'expulser quiconque causerait des nuisances: bruit, agressivité, dégradations diverses.

## **9 - SECURITE**

. Nous déclinons toutes responsabilités pour les vols sur le camping, dans les tentes, les caravanes, les bungalows, les mobil-homes, les chalets ou les voitures. Des coffres peuvent être loués à la réception.

. La norme NFC 15100 prévoit l'obligation d'un raccordement électrique 3 fils (2p + 1T).

Les branchements non conformes ne seront pas tolérés. Le camping est équipé de branchements aux normes européennes.

## **10 - ASSURANCE**

. Il est stipulé que les clients sont titulaires d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels qu'ils peuvent occasionner.